

MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250

ARRÊTÉ



Temporaire réglementant le stationnement
et la circulation à l'occasion du
25^{ème} Festival de Graines de Rue

La Maire de la Commune de BESSINES sur GARTEMPE

Vu le décret n° 54-724 du 10 juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière.

Vu la demande présentée par l'association « Graines de Rue » en vue de l'organisation du 25^{ème} festival qui se tiendra du 25 au 28 mai 2023,

ARRÊTE

ARTICLE I : A l'occasion du Festival « Graines de rue » organisé du 25 au 28 mai 2023 à Bessines-sur-Gartempe par l'association « Graines de Rue », le stationnement sera interdit :

- ✓ Parking de la salle des fêtes de Bessines :
Sur une partie du parking du jeudi 25 mai 2023 à 21h00 jusqu'au vendredi 26 mai 2023 à 11h30

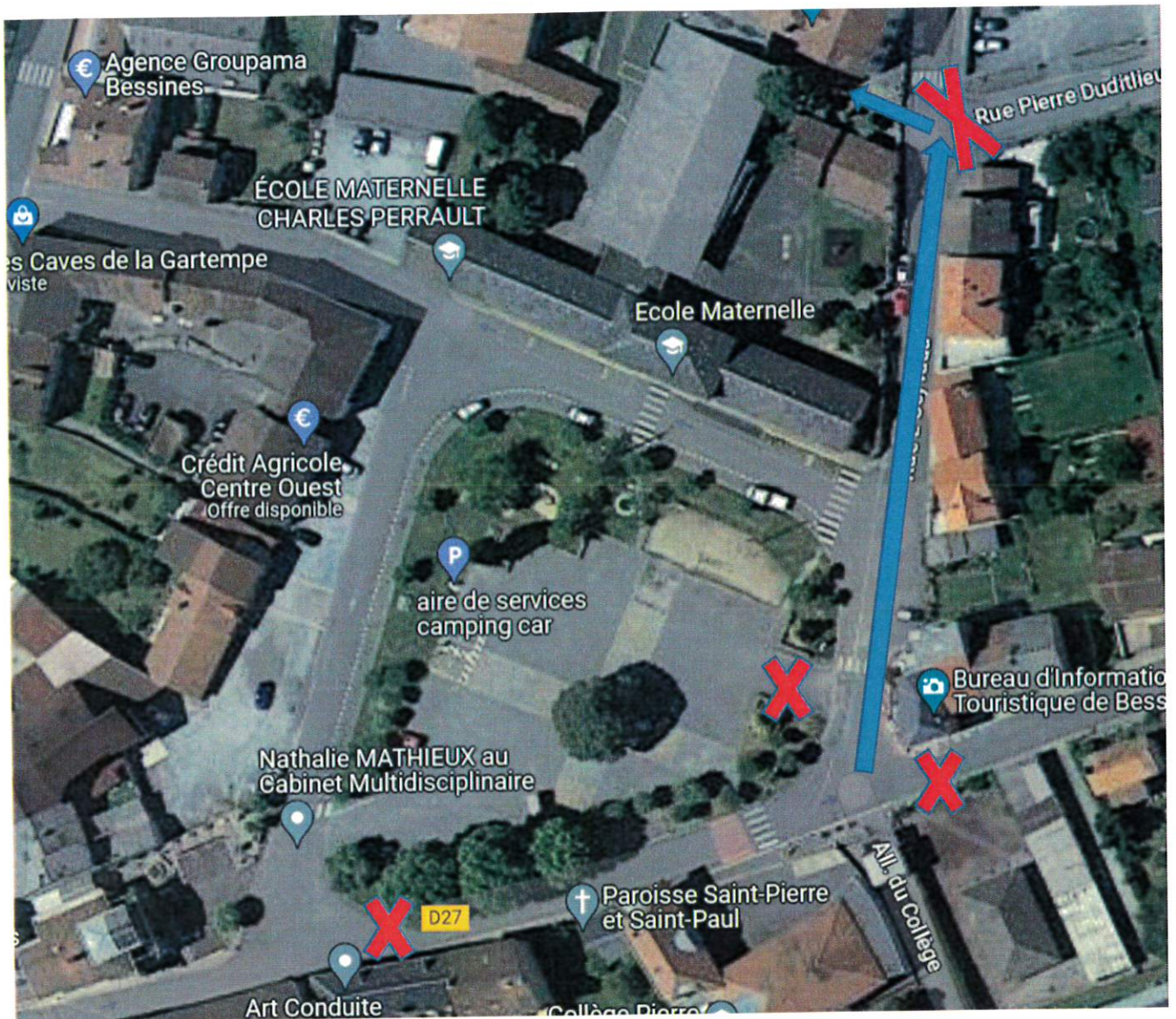


Sur la totalité du parking le samedi 27 mai 2023 de 9h00 à 16h00

- ✓ Place du Champ de Foire en totalité
Le dimanche 28 mai 2023 de 9h00 à 22h00

ARTICLE II : Le vendredi 26 mai 2023 de 20h00 à 21h00 aura lieu une déambulation et les rues suivantes seront fermées pour permettre le cheminement fléché :

- ✓ A l'intersection des rues du 19 mars 1962 et Jean Giraudoux,
- ✓ A l'intersection des rues Pierre Duditlieu et Jean-Baptiste Betout
- ✓ A l'intersection des rue Périchon Bey et Jean Giraudoux



Le samedi 27 mai 2023 de 11h00 à 11h30 et de 15h00 à 15h30 la rue Jean-Baptiste Betout sera fermée à la circulation pour permettre le cheminement fl ché :

- ✓ Trois points d'arr t sont pr vus durant la d ambulation (le lavoir, parking de la poste et la Vall e du Ri-maury), la travers e des autres voies se fera sur le trottoir.

ARTICLE III : La signal tique sera mise en place par l'association. Les interdictions de circulation et de stationnement pourront  tre lev es de fa on ponctuelle en fonction de la manifestation.

ARTICLE IV Une voie d'acc s devra  tre disponible pour les Pompiers et services d'urgence sur l'ensemble des voies utilis es lors de cette manifestation.

Ampliation du pr sent arr t  sera notifi    :
 Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie,
 Monsieur le Chef de Centre de la caserne des Pompiers,
 Madame la Pr sidente de l'association « Graines de Rues »

Fait et arr t    BESSINES, le 10 mai 2023

La Maire,
 Andr a BROUILLE

